



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Emmanuel COLIRE, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Georgette NALESSO et Charlotte THOMSON. Messieurs Gérard COLLIN et Anthony POCCARD CHAPUIS.

---

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Georgette NALESSO à Marie-Neige POCCARD CHAPUIS, de Gérard COLLIN à Pierre JOUANNE et d'Anthony POCCARD CHAPUIS à Christian HEBERT.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Approbation de la nouvelle organisation du service postal**

La première délibération concerne la réorganisation du service postal. Le Maire explique que Michèle MARCHANDET, postière au guichet de La Poste de Peisey Nancroix a été conviée pour donner son avis et aider le Conseil municipal dans cette réflexion.

Le Maire explique que les services de la poste ont pris contact avec la Mairie pour proposer une réorganisation du service postal à court terme.

Plusieurs solutions sont possibles :

Si la Commune décide de maintenir **un bureau de poste**, La Poste envisage une ouverture de 12h00 hebdomadaire répartie entre 6h00 le lundi et 6h00 le vendredi.

Selon Michèle MARCHANDET, le maintien d'un bureau de poste avec une ouverture de 12h00 hebdomadaire ne permettrait pas d'offrir un service adapté aux besoins des Peiserots.

Si la Commune souhaite maintenir un service journalier, elle a la possibilité de mettre en place **une agence postale** avec du personnel communal.

La troisième possibilité serait l'ouverture d'un **Point Poste** par un commerçant. Dans ce cas, la Poste devrait valider les locaux du commerce envisagé.

Laurent TRESALLET relève qu'il est possible de combiner une agence postale et un point poste selon la saisonnalité.

Michèle MARCHANDET remarque que l'inconvénient de l'agence postale et du point Poste seraient l'absence de conseiller financier sur place.

Laurent TRESALLET remercie Michèle MARCHANDET de sa présence et de ses remarques.

Le Conseil municipal propose d'avoir le retour d'expérience de Landry avant de se positionner sur la réorganisation du service postal.

## **2. Demande de classement de la station Peisey Vallandry en « station de tourisme » et modalités de transfert de la compétence tourisme**

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit de transférer la compétence « promotion du tourisme » aux établissements publics de coopérations intercommunales, privant ainsi les communes de leurs offices de tourisme.

Ce transfert de compétence risquerait de pénaliser l'économie des stations de montagne qui n'auront plus la faculté d'assurer leur propre promotion touristique. Les interprétations divergentes de ces dispositions créées également des difficultés d'application majeures.

Pour répondre à cette problématique, l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (Acte II de la loi montagne) prévoit que les communes touristiques situées en zone de montagne ayant engagé une démarche de classement en station de tourisme avant le 1er janvier 2017 peuvent décider, par délibération, de conserver leur office de tourisme.

Dans cette perspective, le Maire propose de solliciter la dérogation au transfert de la compétence tourisme, qui interviendra automatiquement au 1er janvier 2017.

Pour bénéficier de la dérogation au transfert de compétence, les communes devront être classées communes touristiques et classées « station de tourisme », en l'état actuel du projet de loi Montagne, avant le 1er janvier 2017.

Elles devront délibérer dans ce sens avant le 30 septembre 2016.

Etre en cours de classement signifie, pour Office de Tourisme de France, avoir déposé le dossier de classement complet à la DIRECTE (dossier de classement « station de tourisme » pour les communes et classement catégorie 1 pour l'Office de tourisme).

Pour cela, l'Office de tourisme doit avoir obtenu la marque Qualité Tourisme (ou certification NF, ISO) au préalable.

L'Office de Tourisme de Peisey Vallandry est en pleine démarche pour l'obtention de cette marque qualité tourisme, ainsi que pour de l'obtention du classement en catégorie 1.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le classement de la station Peisey Vallandry en « station de tourisme » et les modalités de transfert de la compétence tourisme selon les propositions énoncées.

## **3. Renouvellement de l'adhésion à la charte PEFC (« Program for the Endorsement of Forest Certification schemes » - Programme de reconnaissance des certifications forestières)**

La commune de Peisey-Nancroix s'est engagée depuis 2007 dans une politique de qualité pour la gestion durable de sa forêt en adhérant au système de certification PEFC. Cette adhésion arrive à échéance au 31 décembre 2016.

La commune doit se prononcer sur le renouvellement ou non de l'adhésion pour une durée de 5 ans.

L'engagement consiste notamment à :

- Demander l'application du régime forestier sur l'ensemble de ses propriétés boisées susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ou de reconstitution
- Favoriser la futaie irrégulière et limiter la taille des trouées (2 ha en pente, 10 ha ailleurs)
- Favoriser les essences adaptées à la station sans introduire d'OGM en forêt et tout en tenant compte du changement climatique

- Favoriser la régénération naturelle et la biodiversité (sous étage, lisière internes, vieux bois, diversité d'essences et de structures)
- Conserver des parties de peuplements naturels
- Assurer un équipement de desserte adapté aux besoins
- Limiter le recours aux produits phytosanitaires et le proscrire dans les zones sensibles (ripisylves, habitats remarquables et périmètres de protection de captages d'eau)
- Faire réaliser les coupes et travaux par des intervenants adhérents PEFC ou signataires du cahier des charges national d'exploitation forestière approuvé par PEFC France
- Demander un plan de chasse suffisant pour atteindre l'équilibre forestier.

Le coût de l'adhésion s'élève à 453,71 € TTC pour 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de l'adhésion à la charte.

#### **4. Approbation de la promesse de vente de Madame CROSAZ-BAYLOT**

Dans le cadre du projet de création d'une centrale hydroélectrique, GEG propose de réaliser un échange de parcelles avec Madame CROSAZ-BAYLOT.

Une promesse de vente avec Madame CROSAZ-BAYLOT est proposée pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )
PRE SECHE	ZE 466	835

Le prix de vente est fixé à 1€ par m<sup>2</sup> soit un montant total de 835 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée pour 835 €, valide la promesse de vente et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp.

#### **5. Approbation de la promesse d'achat de Madame CROSAZ-BAYLOT**

Dans le cadre du projet de création d'une centrale hydroélectrique, GEG propose de réaliser un échange de parcelles avec Madame CROSAZ-BAYLOT.

En échange de la promesse de vente proposée dans la délibération précédente, une promesse d'achat avec Madame CROSAZ-BAYLOT est proposée pour la vente de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )
LES RIVES	ZK 159	363

Un montant de 472 € sera versé à Madame CROSAZ-BAYLOT pour contractualiser cet échange sur la valeur de 1 pour 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée avec une indemnité de 472€, valide la promesse d'achat et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp.

L'échange proposé dans les deux délibérations suivantes n'est pas finalisé. Les délibérations seront proposées lors d'un prochain Conseil.

**6. Approbation de la promesse de vente de Monsieur Serge SCALIA**

**7. Approbation de la promesse d'achat de Monsieur Serge SCALIA**

**8. Approbation du règlement intérieur du service de panier-repas**

Un nouveau règlement est proposé pour notamment modifier le tarif du service de panier-repas. En 2015, le tarif proposé était de 2,40 € pour l'année scolaire 2015/2016. Il est proposé d'augmenter ce tarif pour un montant de 2,50 € à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement intérieur et le tarif proposé.

**9. Approbation du règlement intérieur Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Garderie Le Chat Botté**

Suite à une demande de la CAF, les tarifs proposés dans le règlement intérieur ALSH doivent être modifiés. Le tarif "autres régimes" doit être annulé car il n'a jamais été appliqué aux familles locales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette modification du règlement.

**10. Approbation de la convention de mise en œuvre d'un atelier professionnalisant**

Monsieur Lionel LASLAZ, responsable du Master professionnel Montagne sur l'université de Chambéry propose un atelier autour d'un projet de réorganisation d'un espace de la commune.

Les étudiants travaillent par groupe de 2 à 3 sur ce projet durant 5 mois (de début octobre à fin février). A l'issue d'un travail d'observation sur place, d'enquête, d'entretiens et de cartographie, ils doivent rendre un rapport pour répondre à la commande de la collectivité territoriale dans les mêmes conditions qu'en contexte professionnel.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre d'un atelier professionnalisant.

**11. Approbation du projet de résidence de tourisme sur Plan Peisey avec Terre et Sens**

Pierre JOUANNE présente les plans du projet de Terre et Sens qui envisage la construction d'une résidence de tourisme sur l'emplacement des garages à Plan Peisey.

Sur la base de ces réflexions, Pierre JOUANNE propose de rencontrer Terre et Sens mercredi pour discuter des aspects du projet.

**12. Signature de l'avenant à la convention de mutualisation de la Garderie pour l'été 2016**

Anne CROZET explique que suite à la mutualisation du service de halte-garderie entre les communes de Landry et Peisey Nancroix durant la saison d'été 2016, une convention a été établie pour définir les modalités et les conditions de la mutualisation et préciser la répartition des charges financières entre les deux communes.

Suite au bilan réalisé à la fin de la saison 2016, le bilan financier de la saison 2016 a été précisé. Pour une meilleure répartition des charges financières, un avenant à la convention est proposé.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant proposé de la convention de mutualisation de la Garderie pour l'été 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant proposé la convention proposée à la convention de mutualisation de la Garderie pour l'été 2016 et l'ensemble des documents y afférents.

## **II/ FINANCES**

### **13. Tarifs des frais de secours de la SAP pour la saison 2016/2017**

La SAP propose ses tarifs de frais de secours pour la saison 2016/2017 :

<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2015/2016 en €</b>	<b>Tarifs 2016/2017 en €</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2014/2015 en €</b>	<b>Tarifs 2015/2016 en €</b>
Zone de front de neige	51	52	Recherches, Avalanches,....	Frais réels	Frais réels
Zone I – Rapprochée	207	209	Coût horaire M.O.P. secouriste	38	39
Zone II – Eloignée	366	370	Coût horaire chenillette *	184	186
Zone III – Hors Piste	724	731	Coût horaire motoneige *	82	83
Zone IV – Technique non médicalisée	726	735	* avec chauffeurs		

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs pour la saison 2016/2017.

### **14. Décision modificative – Budget Communal**

Le montant du FPIC s'élève à 96 340 € alors que la Commune avait prévu un montant de 85 000 € sur le budget (pour mémoire, le montant versé en 2015 était de 66 678 €).

Pour effectuer ce paiement, il convient de réaliser une délibération modificative de 11 340 €.

Le compte 73925 sera augmenté de 11 340 € et le compte 022 (dépenses imprévues) sera baissé de cette même valeur.

Avec une voix contre, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

### **15. Versement d'une subvention au Comité des Fêtes**

Suite à la manifestation du 15 août, il est proposé de verser une subvention de 5269,12 € au Comité des Fêtes sur la base de 2 factures contractées à l'occasion de la fête du 15 août.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de subvention au Comité des Fêtes.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### ***16. Création d'un poste d'agent de surveillance et de voirie***

Laurent TRESALLET explique que le poste d'agent de surveillance et de voirie associé à des missions de fontainier a été lancé.

Le poste recherché serait le suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 03/11/2016 au 29/09/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

#### ***17. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein***

Suite à la mise en disponibilité de Madame Isabelle NOZ, il est proposé de créer le poste suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/10/2016 au 30/09/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

#### ***18. Création des postes du centre nordique – Saison 2016/2017***

Comme chaque année il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour le bon fonctionnement du Centre de Ski de Fond.

Il est proposé la création d'un poste de pisteur secouriste et un poste d'agent d'accueil.

##### ***Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)***

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 14/11/2016 au 30/04/2017 pour assurer la mission de pisteur secouriste.

##### ***Grade : Adjoint Administratif de 2ème classe (1 poste)***

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2016 au 30/04/2017 pour assurer l'accueil du centre de ski de fond.

Comme l'année dernière, il est proposé de coupler la mission de pisteur secouriste avec un poste aux services techniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ces postes.

#### ***19. Création de postes aux services techniques***

Il est proposé de créer des postes saisonniers comme suivant :

##### ***Un poste d'agent polyvalent aux services techniques***

Suite à l'arrêt maladie de Geoffroy GRUSEZEZACK, il est proposé d'ouvrir un poste de saisonnier durant 5 semaines supplémentaires.

Le poste créé serait le suivant :  
Grade : Adjoint technique de 2ème classe  
Temps de travail : 35 heures hebdomadaires  
Contrat à durée déterminée : du 19/09/2016 au 21/10/2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

#### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

##### ***20. Mise en location gérance du gîte des Glières***

Un seul candidat a adressé une proposition de location gérance.  
Après réflexion, le Conseil municipal décide de reporter cette décision au prochain Conseil.

##### ***21. Demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise relative à la création d'un parcours d'orientation***

Guillemette COUTTET explique le parcours d'orientation envisagé.  
Carte en main, ce parcours d'orientation proposerait 3 niveaux de difficultés et vise tous les publics dès l'âge de 4 ans et en toute saison (été et hiver).  
L'orientation permettrait ainsi de découvrir le territoire de Peisey Nancroix dans le respect de l'environnement et en communion avec la nature.

Suite au travail réalisé par la stagiaire Elise PRIMPIER, le parcours et le plan de financement du projet sont présentés par Guillemette COUTTET :

Coût total du projet :	35 455,92 € TTC
Montant de la subvention du parc National de la Vanoise (70%)	24 819,14 € TTC
Montant financé par la Commune :	10 636,77 € TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise conformément au plan de financement envisagé.

##### ***22. Demande de subvention auprès Fond Départemental d'Equipement des Communes pour la création des places de parking envisagée dans le cadre des travaux de la Place Roscanvel***

Dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la place de Roscanvel il est envisagé de créer des places de parking afin d'augmenter la capacité de stationnement du village. En effet il a été identifié dans le cadre d'études préliminaires que les places de parking à Peisey étaient en nombre insuffisant lors des vacances scolaires notamment.

La commune sollicite pour ce projet une aide financière auprès du Fonds Départemental d'Equipement des Communes.

Le coût de la création de 68 places de parking plus 2 places pour les PMR place de Roscanvel est estimé à 68 950,70 € HT soit 82 740,92 € TTC.

Laurent TRESALLET sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FDEC.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

**23. Demande de subvention auprès de la Direction des routes du Conseil Départemental pour la sécurisation de la traversée de Peisey par la route départementale 87**

Dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la place de Roscanvel un diagnostic de sécurité routière a été réalisé. Il en ressort qu'un dévoiement de la route départementale avec rétrécissement de voirie et création d'un îlot central garantirait davantage la sécurité à l'entrée du village et limiterait les excès de vitesse.

La commune sollicite pour ce projet une aide financière auprès de la Direction des Routes du Conseil départemental.

Le coût de la sécurisation de la traversée de Peisey par la RD 87 est estimé à 255 610,12 € HT soit 306 732,14 € TTC.

Laurent TRESALLET sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction des Routes du Conseil départemental.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

**24. Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental pour la prise en charge de la couche de roulement de la RD87 dans le cadre des travaux envisagés Place Roscanvel**

Dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la place de Roscanvel il est envisagé de reprendre entièrement l'enrobé.

La commune sollicite pour ce projet une aide financière auprès du Département.

Le coût de la réalisation de la couche de roulement de la RD 87, place de Roscanvel est estimé à 38 071,50 € HT soit 45 685,80 € TTC.

Laurent TRESALLET sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de participation financière auprès du Département.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

**25. Demande de subvention auprès du Fond Départemental d'Équipement des Communes pour la création de 2 arrêts de bus envisagée dans le cadre des travaux de la Place Roscanvel**

Dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la place de Roscanvel il est envisagé de créer des arrêts de bus afin de sécuriser l'attente des usagers des navettes scolaires, notamment celles du Département.

La commune sollicite pour ce projet une aide financière auprès du Fonds Départemental d'Équipement des Communes.

Le coût de la création de 2 arrêts de bus, sens montant et sens descendant, place de Roscanvel est estimé à 35 161,51 € HT soit 42 193,81 € TTC. Cette somme est inscrite au budget 2015 (budget communal)

Laurent TRESALLET sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FDEC.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***